REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES INCLUSIVES (DEFIS)

Coordination Inter-Régionale de Fianarantsoa

Appel à Manifestation d'Intérêt – ONGs
(Annonce)

AMI N°015 /2026-MINASA/SG/DEFIS/CIRFNR/S.

Fianarantsoa
Le 19 Septembre 2026

MADAGASCAR
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICLOES INCLUSIVES (DEFIS)
Intitulé de la mission : Recrutement d'ONG pour la promotion de la nutrition sensitive et genre au niveau des AUE, GPS, CEP, GVEC, MCV et OPB au niveau des pôles de développement dans la région Ihorombe
Numéro d'identification OPEN : MDG-2000001492-0948-CS-QCBS

1- Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), du Fond Vert sur le Climat (FVC), des financements dont la dotation est gérée par le FIDA Ces financements est destiné à couvrir le coût de mise en œuvre des activités entreprises par le Programme DEFIS ("le client" ou l'"entité acheteuse"), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du *Programme DEFIS*.

2- Les services de conseil ("les services") comprennent : *l'augmentation de la production d'aliments nutritifs pour la consommation des ménages, l'accès accru à des aliments nutritifs provenant des marchés locaux, l'amélioration des CAP sur les saines habitudes alimentaires et les pratiques de soin et l'opérationnalisation des dispositifs d'appui des acteurs en termes d'éducation nutritionnelle pour une période de 24 mois.*

- Il s'agit de : (i) favoriser la promotion des actions pour la diversification alimentaire et l'accès aux EAF aux cultures à forte valeur nutritive ; (ii) accroître la disponibilité d'aliments diversifiés et pour la consommation des ménages ; (iii) améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques sur les habitudes alimentaires saines et les pratiques de soins ;(iv) améliorer la disponibilité de la production d'aliments nutritifs pour la consommation des ménages ; (v)renforcer leurs capacités productives en vue d'accroître la productivité et la rentabilité de leurs activités économiques ;(vi) renforcer la capacité des groupes des femmes en GALS+ en vue de l'autonomisation des femmes et des jeunes...

3- Le Programme DEFIS Coordination Inter-Régionale de Fianarantsoa ("le client") invite à présent les ONGs admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les ONGs intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les ONGs intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt (Formulaires AMI-1 et AMI-2), obtenu sur demande par mail au : *ami2026defisfnr@gmail.com avec copies obligatoire aux : programmedefiscircentre@gmail.com, programmedefis.cpmfnr@gmail.com; et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.*

4- Nous attirons l'attention des ONGs intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme[1] et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations[2]. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en

[1] Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012
[2] Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695.

matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles[3]. Enfin, toute mise en œuvre des activités du FIDA doit respecter les normes en matière de procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). Cette procédure est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : https://www.ifad.org/fr/-/procedures-d-evaluation-sociale-environnementale-et-climatique-pesec-du-fida).

5- L'ONG ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute ONG de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une ONG, les membres de son personnel ou les ONGs qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les ONGs sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de l'ONG, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

6- Les ONGs seront sélectionnées selon la méthode de *Sélection Fondée sur les Qualités et des Coûts* expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/project-procurement.

Les critères de présélection sont les suivants :

- En règle vis-à-vis de l'Administration fiscale et sociale et disposant trois (03) années d'existence au minimum (joindre obligatoirement un document administratif justifiant l'existence légale) ;

Expériences générales :

- Ayant exercé des activités communautaires dans le domaine de l'agriculture au moins 3 ans (joindre pièce justificative)

Expériences spécifiques minimum :

- Ayant au moins 2 expériences similaires avec succès de mise en œuvre des interventions en matière de nutrition ; pour le cas de prestations/activités réalisées, (joindre pièce justificative)
- Ayants au moins 2 expériences similaires pour l'autonomisation des femmes ; (joindre pièce justificative)

Les expériences financées par des bailleurs internationaux et les expériences dans la région Ihorombe constituent un atout.

7- Des ONGs peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

8- Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après *ami2026defisfnr@gmail.com avec copies obligatoire au: programmedefiscircentre@gmail.com; programmedefis.cpmfnr@gmail.com; programmedefisrpacentre@gmail.com, cpa.fnr@defis.mg*, le ***09 Octobre 2026** à 17 heure (GMT+3)* au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le ***14 Octobre 2026** à 17 heure (GMT+3)*.

9- Les manifestations d'intérêt présentées suivant les formulaires prévus à cet **effet (AMI-1 et AMI-2 dans le DMI et accompagnés des copies des pièces justificatives qui sont obligatoires)** doivent être remises **sous forme écrites** ou **par voie électronique** à l'adresse ci-dessous au plus tard le **20 Octobre 2026 à 11** *heures (GMT+3)*.

Programme DEFIS Coordination Inter-Régionale de Fianarantsoa ; Ikianjasoa, dans l'enceinte du bureau du Service Régional du Génie Rural de la DRASA Haute-Mahatsiatra
À l'attention de : *Monsieur RALAIHERINIRAINY Thierry Peterson*
Fonction : Coordinateur Inter-Régional du Programme DEFIS Fianarantsoa
Courriel : *ami2026defisfnr@gmail.com; avec copie obligatoire : programmedefis.cpmfnr@gmail.com;*

Le Coordinateur Inter-Régional du Programme DEFIS Fianarantsoa

[3] Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506